

Charte d'utilisation du panneau lumineux

Arrêté municipal n° A-2025-86

I. Présentation

La commune de Saint Lambert la Potherie possède un panneau lumineux situé sur le parvis de la mairie permettant de diffuser des messages qui s'inscrivent en simultané. Tous les visuels qui seront diffusés devront être soumis à la validation du service communication et du Maire. Le panneau diffuse les informations de 7h à 21h, sept jours sur sept.

II. Procédure

2-1 : Les annonceurs

Les associations Lambertoises, les services municipaux, ou tout autre établissement ou service public sont concernés par ce panneau et peuvent soumettre des propositions de messages. Les sociétés privées (entreprises, commerces ...) n'y ont pas accès.

2-2 : Les types de messages

Il doit s'agir impérativement d'informations d'intérêt général relatives à Saint Lambert la Potherie, s'adressant au grand public.

- les informations municipales : inscriptions sur les listes électorales, conseils municipaux, horaire des services...
- les informations culturelles : concerts, spectacles...
- les manifestations associatives : vide grenier, tournois sportifs, conférences, expositions ...
- les informations liées à la circulation et à la sécurité : travaux, déviations ...
- les informations nécessitant une communication vers le grand public : grandes œuvres humanitaires, appels au don du sang ...

2-3 : Messages exclus

- Messages d'ordre privé, émanant d'un particulier ou d'une entreprise
- Messages à caractère commercial
- Messages internes à une association ou réservés à ses seuls membres (repas interne, annonce de cours...)
- Messages ne présentant pas d'intérêt communal évident
- Messages incompatibles avec les valeurs républicaines, contraires aux bonnes mœurs et/ou susceptibles de troubler l'ordre public.

-Toute demande comprenant un ou plusieurs de ces critères éliminatoires sera refusée.

2-4 : Demande

Privilégiez le formulaire de demande en ligne sur <https://www.saintlambertlapotherie.fr/> rubrique « communication » afin de mentionner toutes les informations nécessaires à l'annonce de l'événement. Vous pouvez également contacter le service communication au 02 41 77 55 06 ou par courriel communication@saintlambertlapotherie.fr

2-5 : Contenu du message

Pour une lecture plus efficace, il est conseillé d'être très synthétique. Le message devra comporter les informations de base (Qui organise ? / Objet / Où ? / Quand (dates et horaires) ? / Contact de renseignement)

Le demandeur pourra soit fournir un visuel au format PDF (image),MP4 (vidéo), soit fournir au service toutes les informations et contenus nécessaires à la rédaction du message.

Le service communication gère la rédaction du message. Si besoin, il adapte le texte et la mise en page afin de rendre l'annonce plus lisible et se réserve le droit de ne pas mettre tous les éléments proposés par le demandeur. Le demandeur s'engage à prévenir dans les plus brefs délais de toute modification (annulation, changement de lieu, de date...) Les demandes de diffusion devront parvenir au service communication si possible 15 jours avant la date de publication souhaitée. Toute demande hors délais ne sera pas prioritaire et susceptible de n'être pas prise en compte.

2-6 : Diffusion du message

La commune se réserve un droit prioritaire dans la diffusion des informations. Les messages pourront ainsi être interrompus en cas de force majeure pour la diffusion de messages d'alerte à la population notamment.

La commune ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-diffusion d'un message résultant d'un problème technique ou du non-respect de la présente charte.

Le nombre de passages quotidiens ainsi que le nombre de jours de passage resteront tributaires du nombre de messages à diffuser durant la période. Les messages peuvent être diffusés durant les 21 jours précédents la manifestation.

Toutes les informations publiées sur le panneau lumineux ne se substituent pas à la communication plus détaillée qui devra continuer à être faite par le demandeur pour l'évènement concerné.

Fait à Saint Lambert la Potherie, le 11 septembre 2025

Madame la Maire
Corinne GROSSET

Signé électroniquement par : Corinne Grosset
Date de signature : 11/09/2025
Qualité : Maire de Saint Lambert La Potherie

